

IMPORTANT { inscrire les nom, prénom et adresse en majuscules
inscrire les chiffres lisiblement (un chiffre par case)

Identification de l'assuré(e) et du bénéficiaire des soins

L'assuré(e)

Nom de famille (de naissance)
suivi du nom d'usage, s'il y a lieu

Prénom

GLASER
SARAH

N° de sécurité sociale

2 7 3 0 7 7 5 1 1 6 2 0 5 3 7

Le bénéficiaire des soins

Nom de famille (de naissance)
suivi du nom d'usage, s'il y a lieu

Prénom

GLASER
SARAH

Date de naissance

28 07 1978

Adresse de l'assuré(e)

9, route de Minerve
34210 Azillanet

Identification de la structure d'exercice et du médecin traitant

Raison sociale et adresse du cabinet, de l'établissement (*)

DR ASS. MATHIEU

01 Conventionné

Lot. du Roc

Centre Médical

PERPIEU - 11700 G. PÉREU

11 1 0104 1

N° de la structure (AM, FINESS, ou SIRET)

11017041

Nom et prénom du médecin traitant

Nom

MATHIEU

Prénom

Alain

Identifiant

11017041

(*) centre de santé, établissement ou service médico-social

Déclaration conjointe du bénéficiaire des soins et du médecin traitant

Le bénéficiaire (ou son représentant) et le médecin traitant s'engagent conjointement à respecter les dispositions de l'article L. 162-5-3 du Code de la sécurité sociale

Bénéficiaire des soins

(et/ou parent ou titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs - voir notice)

Je soussigné(e), M. (Mme.) Glaser Sarah

déclare choisir le médecin identifié ci-dessus comme médecin traitant

Signature(s)

S. Glaser

Médecin traitant

Je soussigné(e), Docteur

MATHIEU Alain

déclare être le médecin traitant du bénéficiaire cité ci-dessus

Signature

Déclaration signée le

23 08 2018

Merci d'envoyer la déclaration complétée et signée à votre caisse d'assurance maladie.

S 3704b

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).